



N° AT 26 – 101

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire de la circulation
Mise en place d'une borne escamotable
Rue Boutron
Commune de POUGUES-LES-EAUX En agglomération,

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,

VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de mise en place d'une borne escamotable rue Boutron ;

Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants, de réglementer temporairement la circulation pendant la durée des travaux ;

ARRETE

Article 1er : Le Maire autorise la mise en place d'une borne escamotable rue Boutron ,du 27 au 31 juillet 2026.

Article 2 : La circulation de tous véhicules sera interdit rue Boutron du 27 au 31 juillet 2026. Les riverains seront autorisés à accéder à leur propriété dans la mesure où les conditions de sécurité et l'avancement du chantier le permettront.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux assurera la mise en place, l'entretien et la dépose de la signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur. Elle prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel intervenant sur le chantier.

Article 4 : Le pétitionnaire est seul responsable, tant envers la ville de Pougues-Les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public.

Article 5: Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise FFTP, la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les -Eaux, le 22 juillet 2026.

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles Bertrand

Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



VILLAGES ÉTAPES
FAITES UNE PAUSE D'INTÉRIÊT GÉNÉRAL



Villages d'avenir

